

adopté

SÉNAT

le 4 juillet 1963.

2° SESSION ORDINAIRE DE 1962-1963

PROJET DE LOI

ratifiant le décret n° 62-1465 du 27 novembre 1962 qui a modifié les tarifs des droits de douane d'importation.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Article unique.

Est ratifié le décret n° 62-1465 du 27 novembre 1962 modifiant les tarifs des droits de douane d'importation.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 4 juillet 1963.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Nota. — Voir les documents annexés au numéro 20 (Assemblée Nationale, 2° législ.).

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2° législ.) : 20, 296 et in-8° 33.

Sénat : 12 et 131 (1962-1963).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.